

70^{ème} Rallye de Lorraine

Coupe de France des rallyes (coefficient 4)

3 et 4 mai 2025

ADDITIF N°1 du comité d'organisation du 15/03/2025

En raison de la non délivrance par la préfecture des Vosges de l'autorisation d'effectuer les spéciales prévues à la première étape du samedi 03/05/2025 et ce malgré l'accord favorable des maires concernés. Le comité d'organisation du 70^{ème} Rallye de Lorraine, se trouve dans l'obligation de modifier le règlement initial comme suit :

PROGRAMME - HORAIRES

Vérifications des documents le : SUR CONVOCATION UNIQUEMENT

Parc de déchargement obligatoire des remorques / Stickage et vérifications administratives

- **Vendredi 2 mai de 16h00 à 19h00**
- **Samedi 3 mai de 8h00 à 10h15**

Lieu : Rue du 20eme Bataillon 54120 Baccarat.

Vérifications des voitures le :

- **Vendredi 2 mai de 16h15 à 19h15**
- **Samedi 3 mai de 8h15 à 10h30**

Lieu : Garage Bertin ,14 route de Nancy Baccarat

Heure de mise en place du parc de départ le :

- **Vendredi 2 mai** à l'issu des vérifications techniques
Lieu : parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

- Samedi 3 mai à **10h45**,
Lieu : PC Course, salle des Fêtes – 54120 Baccarat.

Publication des équipages admis au départ le :

- Samedi 3 mai à **11h15**
Lieu : Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 3 mai à **11h15**
Lieu : Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 3 mai à **12h00**
Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

Arrivée de la 1^{ère} étape :

- Samedi 3 mai à partir de **20h40**.
Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 70^e Rallye de Lorraine représente un parcours de ~~423,7 km~~ **416.622 km**

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte ~~13~~ **11** épreuves spéciales d'une longueur totale de ~~119,7 km~~ **120.422 km** soit 28,9 % d'ES.

"L'itinéraire horaire figure dans la nouvelle annexe "itinéraire".

1ère étape :

ES 1-4 : « La Bourgonce – Col de Mon Repos » : 10,2 km,

ES 2-5 « Col de Noirmont – Taintrux » : 7,8 km,

ES 3-6 « Saint Michel sur Meurthe – Nompateize Etival » : 6,7 km

ES 1-3 « Landécourt » : 10.249 km

ES 2-4 « Clayeures - Rozelieures – Moriviller » : 14.812 km

Es ~~7~~ **5** « Ville de Baccarat » : 2,2 km

~~Soit : 51,600 km d'Es, pour un total de 189,8 km soit 27,9 % d'ES~~

Soit : 52,322 km d'Es, pour un total de 182,722 km soit 28,63 % d'ES

2e étape :

ES ~~8-10-12~~ **6-8-10** « Sainte Pôle -Montigny » 10 ,1 km

ES ~~9-11-13~~ **7-9-11** « Vaxainville-Reherrey-Pettonville-Reclonville-Vaxainville » 12,6 km

Soit 68,1 km d'Es, pour un total de 233,9 km km soit 29,2% d'ES

70^{ème} Rallye de Lorraine

Coupe de France des rallyes (coefficient 4)

3 et 4 mai 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

- Lundi 3 mars.
- Ouverture des engagements :
- Lundi 3 mars.

Clôture des engagements :

- Lundi 21 avril

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

- Samedi 26 avril de 8h00 à 12h00 : Baccarat Pièce Auto ,26 rue Humbepaire, Baccarat
14h00 à 16h00 :Office du Tourisme, 5 rue des Cristalleries Baccarat.
- Vendredi 2 mai de 8h00 à 12h00 et de 14h à 16h : Baccarat Pièce Auto ,26 rue Humbepaire, Baccarat

Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 26 avril de 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30
- Dimanche 27avril 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30
- Vendredi 2 mai de 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30

Vérifications des documents le :

Parc de déchargement obligatoire des remorques / Stickage et vérifications administratives

- Samedi 3 mai de 7h30 à 11h30
Lieu : Rue du 20eme Bataillon 54120 Baccarat.

Vérifications des voitures le :

- Samedi 3 mai de 7h35 à 11h30
Lieu : Garage Bertin ,14 route de Nancy Baccarat

Heure de mise en place du parc de départ le :

- Samedi 3 mai à l'issu des vérifications techniques,
Lieu : parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

- Samedi 3 mai à 12h00,
Lieu : PC Course, salle des Fêtes – 54120 Baccarat.

Publication des équipages admis au départ le :

- Samedi 3 mai à 12h30
Lieu : Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 3 mai à 13h00
Lieu : Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 3 mai à 13h30
Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

Arrivée de la 1^{ère} étape :

- Samedi 3 mai à partir de 21h26.
Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape :

- Samedi 3 mai à partir de 23h.
Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT,
Panneau d'affichage numérique

Départ de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 4 mai à 7 h30,
Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

Arrivée de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 4 mai à, 17h08
Lieu : Podium Place de la Carrière à NANCY,
Parc Remorques Place Carnot NANCY.

Vérification finale le :

- Dimanche 4 mai,
Centre Contrôle Technique, Automobile Club ,Bld Baarhou ,54500 VANDOEUVRE les NANCY.

Publication des résultats du rallye :

- 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée.
- Lieu : Podium arrivée Place de la Carrière à NANCY.
- Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Taux horaire de la main d'œuvre :

- 60 € TTC

Remise des prix le :

- Dimanche 4 mai,
- Sur le podium d'arrivée et/ou Salon d'Honneur Hôtel de Ville de Nancy.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, en qualité d'organisateur Administratif et Technique, organisent les 3 et 4 Mai 2025 le 70^{ème} rallye National de Lorraine, **participation étrangère autorisée.**

Cette épreuve sera doublée d'un rallye d'un rallye VHC .

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le 00000 sous le numéro 0000 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 0000 en date du 00000

Comité d'Organisation

Président : **Jean René DUBOIS**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain.**

Secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone Port. : **06 20 30 21 05**

Site internet. : <https://rbracingphotos.wixsite.com/rallye-de-lorraine> Email. : asac.comite@wanadoo.fr

Permanence du Rallye :

Pendant toute la durée de l'épreuve :

Salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat

Organisateur technique

Nom : **Asac Lorrain**

Président : **Jean René DUBOIS**

Secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **09 75 05 68 54** Port. : **06 07 09 00 54**

« Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA ».

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° de Licence
Observateur FFSA		
Président du Collège	COTTET Patrice	8012
Membre du Collège	CARDINAL Anne	199648
Membre du Collège	CONDAMIN Claude	122813
Secrétaire de Collège	PECCAUD Michelle	2309
Directeur de course Général	STOCKLE Thierry	3500
Directeur de course Adjoint Pc + Nouveau Dpt	DUPAYS Véronique	30612
Directeur de Course au PC ES	DUMAS Frederic	11716
Directeur de course au PC ES	BLONDEL Serge	192216
Directeur de course au PC ES	DEVAUX Olivier	1751
Directeur de course en ES	CLAUDE David	221403
Directeur de course en Es Adjoint	MADER Franck	187564
Directeur de course en Es	ANGELMANN Alain	214977
Directeur de course en Es Adjoint	BERST Mathieu	145079
Directeur de course en Es	CASTEL Denis	234077
Directeur de course en Es Adjoint	MISTRI Serge	5945
Relations Concurrents -Responsable	ANGELMANN Jocelyne	233639
Relation Concurrents -	LEGROS Régis	126767
Jude de Fait	NOIRANT Maurice	230011
Médecin Chef	DIDELOT Jean Paul	6378
Médecin en Es	WIEDENKELLER MICHEL	146262
Médecins en Es	ROYER Emeline + MALERBA Gabriel	
Responsable Sécurité Autorité	DUBOIS Jean René	3437
Responsable Commissaires Technique	BONIN Christian	1188

Commissaire Technique	HAEFFELIN Daniel	12679
Commissaire Technique Resp, Nouveau Départ	TENA Emile	124058
Commissaire Technique	PROTOIS Gérard	1906
Commissaire Technique	LORRAIN Michel	105082
Chrono	Mesdames et Messieurs de la Ligue Grand Est du sport Automobile et des Ligues Voisines	
Classement informatique	PEUREUX Gérard	11719
Responsable Commissaire	DUMAS Frédéric	11716
Responsable Parc de regroupement + Parcs fermés	ANTOINE Marc	315699
Véhicule Tricolore	ROMBOURG Francis	34694
Véhicule Info/Sono	SERNAGLIA Joël	56895
Véhicule Info/Sono	VARREY Eric	50418
Véhicule Damier	VERMEULEN Franck	28207
Relation Presse	BOURGUIGNON Maxime	230971

1.2P. ELIGIBILITE

Le 70^{ème} Rallye National de Lorraine compte pour la **Coupe de France des rallyes 2025 coef.4**

- Le championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2025.
- Le Trophée FR6 FFSA
- Le Trophée Féminin « Lucie VAUTHIER ».

Le Trophée Lucie Vauthier récompense le meilleur équipage féminin. Le trophée ne sera attribué que si l'équipage termine le rallye sans passer par le rallye 2

1.3P. VERIFICATIONS

- Les équipages engagés pourront consulter à partir du Lundi 28 avril, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : www.asaclorraine.eu.

Un système de pointage sera mis en place et tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

Lors de ces vérifications les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et co-pilote) en cours de validité
- Licence sportive (pilote et co-pilote) valable pour l'année en cours

Les équipages devront présenter aux relations concurrentes présent au H -10 minutes (rentrée de l'équipage en parc fermé avant le départ du rallye) les originaux de leurs permis de conduire et de leurs licences.

- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1ère page du passeport technique de la voiture
- Attestation d'autorisation de prêt de voiture le cas échéant
- Les deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, les fiches de contrôle des reconnaissances et contre émargement le briefing pilote écrit.

Les voitures devront être obligatoirement "stickers" (plaques, numéros, publicité etc....) avant de passer aux vérifications techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « 70^{ème} Rallye National de Lorraine » doit adresser au secrétariat du rallye, Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

- la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant **le Lundi 21 avril à minuit (cachet de la poste faisant foi)**. **ENGAGEMENTS EN LIGNE POSSIBLE.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures**, (110 maxi avec le rallye 10 Vhc).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **620 € + 50€ système de géolocalisation + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 676 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1240 € + 50€ système de géolocalisation + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 1296 €**
- Équipage complet Asac Lorrain et plus de 150 kms du départ : **560€ + 50€ + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 616 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de l'A.S.A.C. LORRAIN).

Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

La demande d'engagement devra également être accompagnée des documents suivants :

la photocopie des permis de conduire et licences sportives des deux membres de l'équipage

la photocopie de la 1ère page du passeport technique de la voiture

la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture

des deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement PAR ECRIT au siège de l'ASA ou par mail à :

asac.comite@wanadoo.fr

En cas de non présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

3.3P. ORDRE DE DEPART.

Le rallye Moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC.

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Après le 1er regroupement, pour **la section et/ou pour** les étapes suivantes, le départ **pourra être** donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. Attribution des numéros.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Le Championnat du Luxembourg des Rallyes est ouvert aux voitures des groupes et classes suivants :

Classe RC1

Groupe WRC1.6T : moteur 1,6 Turbo # Groupe WRC2T : moteur 2,0 Turbo

Groupe A de plus de 2000 cm3

Classe RC2

Groupe Rally2

Groupe Rally2 Kit (VR4K)

Groupe NR4 de plus de 2000 cm3 (N4 actuel)

S2000-Rallye : moteur 2000 cm3 Atmosphérique

S2000-Rallye : moteur 1600 cm3 Turbo (RRC)

Classe RGT

Groupe RGT

Classe RC3

Groupe Rally3 (atmosphérique entre 1390 cm3 et 2000 cm3 et turbo entre 927 cm3 et 1620 cm3)

Classe RC4

Groupe Rally4 (atmosphérique entre 1390 cm3 et 2000 cm3 et turbo entre 927 cm3 et 1333 cm3)

Groupe R3 (atmosphérique entre 1600 cm3 et 2000 cm3 et turbo entre 1067 cm3 et 1333 cm3)

Groupe R3 (turbo jusqu'à 1620 cm3 / nominal) # Groupe A jusqu'à 2000 cm3

Groupe N entre 1600 cm3 et 2000 cm3

Classe RC5

Groupe Rally5 (atmosphérique jusqu'à 1600 cm³ et turbo jusqu'à 1333 cm³ – annexe J 2021) # Groupe Rally5 (atmosphérique jusqu'à 1600 cm³ et turbo jusqu'à 1065 cm³ - annexe J 2018) # Groupe N (atmosphérique jusqu'à 1600 cm³)

Classe E1a

Groupe E1-National / E1-FIA jusqu'à 1600 cm³

Classe E1b

Groupe E1-National / E1-FIA entre 1600 cm³ et 2000 cm³

Classe E1c

Groupe E1-National / E1-FIA entre 2000 cm³ et 3000 cm³

Classe E1d

Groupe E1-National / E1-FIA de plus de 3000 cm³

Remarque : Un passeport technique est obligatoire pour toutes les voitures. L'absence d'un passeport technique entraîne une amende de 200 €.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification.

L'assistance sera autorisée dans les lieux définis dans le road book.

4.3.1.4. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 70^e Rallye de Lorraine représente un parcours de **423,7 km**

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de **119,7 km** soit 28,6 % d'ES.

"L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

1ère étape :

ES 1-4 : « La Bourgonce - Col de Mon Repos » : 10,2 km,

ES 2-5 « Col de Noirmont -Taintrux » : 7,8 km,

ES 3-6 « Saint Michel sur Meurthe -Nompateize-Etival » : 6,7 km

Es 7« Ville de Baccarat » : 2,2 km

Soit : 51,600 km d'Es, pour un total de 189,8 km soit 27,9 % d'ES

2e étape :

ES -8-10 - 12 « Sainte Pôle -Montigny » 10,1 km

ES 9-11 - 13 « Vaxainville-Reherrey-Pettonville-Reclonville-Vaxainville » 12,6 km

Soit 68,1 km d'Es, pour un total de 233,9 km km soit 29,2% d'ES

6.1.1P. DOUBLURE

Cette épreuve sera doublée d'un rallye d'un rallye VHC.

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués. Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 26 avril de 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30
- Dimanche 27 avril 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30
- Vendredi 2 mai de 8h30 à 12h00, 14h00 à 18h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

- **Samedi 26 avril** de 8h00 à 12h00, Auto Précision ,26 rue Humbepaire, Baccarat
14h00 à 16h00, Office de Tourisme, 5 rue des Cristalleries Baccarat.
- **Vendredi 2 mai** de 8h00 à 12h00, Auto Précision ,26 rue Humbepaire, Baccarat
et de 14h à 16h .

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.

Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués : Prix Cumulables

SCRATCH	1er	350 €.	+ 1 coupe
	2ème	160 €.	+ 1 coupe
	3ème	100 €.	+ 1 coupe

CLASSE	1^{er}	230€ + 1 coupe	(120 € si moins de 4 partants)
	2ème	130€.	+ 1 coupe (si au moins 6 partants)
	3ème	70€ + 1 coupe	(si au moins 10 partants)

1 coupe + prime au 1er Equipage Féminin
Prime Trophée Féminin « Lucie VAUTHIER ».

Les chèques seront envoyés au plus tard pour le 13 mai 2025

La remise des prix se déroulera à l'issue de l'arrivée Place de la Carrière
, Place Stanislas
Salon d'Honneur , Hôtel de Ville de Nancy.